

Crénorien. Recours devant le tribunal administratif

4 février 2014



Vents de délire et les riverains envisagent de saisir le tribunal administratif.

Vent de délires et les riverains ont fait le point sur le projet éolien de Crénorien. Jeudi, au centre culturel, C' du vent apportait son soutien et son expérience.

Suite à la signature, par le préfet, du permis de construire le 6 septembre 2013 et le rejet des recours gracieux des associations, Vent de Délires a amené les riverains à envisager la suite des actions à entreprendre, pour éviter la construction de cinq éoliennes « génératrices de nuisances pour l'environnement et la population ». Partant du constat que cette population locale « refuse l'argent facile, cherché par les élus actuels, pour le budget communal, au détriment d'une partie des administrés et de leur quiétude », il a été décidé, avec détermination, de continuer à lutter en prenant un cabinet d'avocats spécialisés dans l'environnement et ayant l'habitude de ce type de dossier. Le recours au tribunal administratif devra donc être déposé pour la fin février, par l'association Vent de délires, et le financement de cette procédure sera principalement assuré par des dons de la population et la protection juridique de certains riverains.

Appel aux dons

L'association « juge inadmissible le manque de transparence au niveau des démarches qui ont été réalisées pour saccager toute une partie de la commune, en méprisant les résidants et en les tenant dans l'ignorance. Dernier exemple : l'obtention du permis de construire découvert seulement le 20 octobre, par un panneau sur la voie publique. La tranquillité de cette zone rurale est particulièrement mise à mal par des partisans de l'éolien, fervents défenseurs de l'adage « oui mais pas dans mon jardin » et les résidants sont obligés, maintenant, de prévoir un budget pour défendre leurs intérêts face à des élus censés les représenter et représenter les intérêts des électeurs ». Vent de délires et C'du vent vont déposer un mémoire, auprès du commissaire-enquêteur, du plan de servitude aérienne de l'aérodrome concernant les dangers futurs que représentent les éoliennes. Vent de délires et les riverains rappellent à tous ceux qui les encouragent dans leur lutte, pour préserver leur qualité de vie, la valeur de leur patrimoine, leur santé et leur bien-être, l'environnement à Scaër Nord, qu'ils peuvent les aider à faciliter les démarches administratives et judiciaires à venir en les soutenant par des dons à l'association.

Contact

Tél. 06.99.87.51.71 ou thomasdenis@wibox.fr

<http://www.letelegramme.fr/finistere/scaer/crenorien-recours-devant-le-tribunal-administratif-04-02-2014-10020189.php>